

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2008

Le 10 juillet 2008, à 19h 00, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Morvan à la salle communale de Dun Les Places, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président en date du 03 juillet 2008.

Membres présents :

Michel PETETIN (Bazoches), Fabien BAZIN (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT, Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Michel NICOT (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Jean MORIN, Fabien BUSSY, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), , Odile RAPPENEAU (St André), Jean Marie DESVEAUX (Pouques Lormes).

MAISON DE SANTE

La santé est un sujet primordial pour les communes rurales. Le constat est simple, la moyenne d'âge des médecins s'élève sur nos territoires et les jeunes médecins ne souhaitent pas s'installer en zone rurale. Les conditions de travail sont souvent plus dures qu'en ville, le temps de travail souvent plus important. Les jeunes médecins ne s'installent en zone rurale que si les conditions de travail sont acceptables. La création d'une maison de santé est un élément positif pour l'attrait des médecins sur un territoire.

Sur le canton, l'attente des habitants est forte, les élus doivent appuyer cette réflexion. Le maintien des professionnels de santé sur le territoire est aussi une condition indispensable à l'installation d'une nouvelle population sur le territoire. Un collectif santé se constitue avec les professionnels : il souhaite aider les élus dans la réflexion.

L'hôpital local est d'accord pour travailler à une étude, avec les professionnels de santé intéressés, pour constituer progressivement une maison médicale.

La Communauté de Communes, avec l'hôpital local et la commune de Lormes forte d'un premier succès pour avoir contribué à l'accueil d'un dentiste sur Lormes, peut aussi participer à cette réflexion.

Le Président propose à l'assemblée de réfléchir à cette proposition et d'attendre le prochain conseil communautaire pour décider ensemble de la prise en compte ou non de la compétence santé dans les statuts de la CCPM.

VILLAGE AVENIR

L'assemblée a adopté le 26 mai d'adhérer au programme village avenir pour la construction de nouveaux logements. Le président propose d'établir un cahier des charges et de lancer la consultation pour missionner un consultant qui sera chargé de :

- réaliser un diagnostic territorial préalable à la planification
- Identifier et accompagner les dynamiques locales de l'habitat (habitat vacant, potentialités foncières)
- Etudier et chiffrer la faisabilité des opérations d'aménagement.

LIGNE DE TRESORERIE

La communauté de Communes a mené plusieurs projets d'investissement assez lourds financièrement, et les subventions ne sont pas rentrées. De plus, La CCPM a signé une convention de financement à options multiples avec le Crédit Agricole le 04 août 2005 pour un montant total de 400 000 euros.

Cette convention a permis d'effectuer plusieurs tirages à hauteur de 300 000 euros pour combler notre manque de trésorerie. La convention prend fin le 01/08/2008, cela veut dire qu'il faut rembourser les sommes prêtées avant cette échéance.

Le Président a demandé à trois banques d'établir des propositions sur la base de 570 000 euros sous forme de ligne de trésorerie. La proposition la plus intéressante est celle de la Caisse d'Épargne.

Les modalités sont les suivantes :

- une durée de un
- Taux : T4M à 4.010% + une marge de 0.30%
- Frais de dossier : 0.15%.

AVANCEMENT DE GRADE DE MONSIEUR BOUCHE

Monsieur Robert BOUCHE a été employé à la CCPM depuis sa création. Il a commencé à travailler à la CCPM en tant que conducteur spécialiste de premier niveau. Le 01/11/2005 il est intégré dans le cadre d'emploi des agents techniques.

Le 01 janvier 2007, il a obtenu un examen pour passer « **AGENT DE MAITRISE** »

Compte tenu de l'importance de cet agent pour le bon fonctionnement de la CCPM et du caractère exécutoire de l'arrêté portant intégration dans le nouveau cadre d'emploi, l'avancement du grade de Robert BOUCHE est adopté à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

INDEMNITE DE STAGE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le stage effectué par Angélique CLERE à la Communauté de Communes du 19/05/2008 au 21/06/2008 au secrétariat. Il propose de lui verser une indemnité de 300 euros pour le travail accompli au sein de la Communauté de Communes durant cette période.

Le Président propose de mettre en place un montant permanent d'indemnisation de stage, à hauteur de 150 euros par mois. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

LIEU DE MEMOIRE A DUN LES PLACES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation d'un lieu de mémoire à Dun-Les-Places. La délibération en date du 8 janvier 2008 autorise la CCPM à retenir le cabinet Dussolle en tant que maître d'œuvre. Le Président propose d'évaluer les possibilités de financement pour l'APS et l'APD, d'un montant de 19 200 euros avant d'entamer les travaux.

Le président présente le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (euros HT)		RECETTES (euros HT)		
1. Etude architecturale	19200	FEDER	40%	7680
		Conseil Régional Au titre du contrat de Pays Nivernais Morvan	30%	5760
		Autofinancement	30%	5760
TOTAL	19200			19200

OCMACS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet d'étude préalable à l'opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et des Services. Dans le cadre du montage des dossiers de subvention, le Président propose d'établir le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Dépenses	25 025	FISAC	12 512	50%
		CG	3753.75	15%
		Pays Nivernais Morvan	3753.75	15%
		Autofinancement	5005	20%
TOTAL	25 025	TOTAL	25 025	100%

PISTE DE VTT EN FORET DOMANIALE DU BREUIL

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de création de deux pistes de descente VTT en forêt domaniale de Breuil Chenue.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Aménagement piste	60 000	Conseil régional de Bourgogne (au titre du contrat de pays Nivernais Morvan)	19 500	25%
Signalétique adaptée	10 000	Etat CNDS (Morvan pour tous)	31 200	40%
Coordination, suivi des travaux	8 000	Conseil Général de la Nièvre (PDESI)	11 700	15%
		Autofinancement CCPM	15 600	20%
TOTAL	78 000	TOTAL	78 000	

TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes de Portes du Morvan reçoit chaque année la taxe de séjour versée par les touristes lorsqu'ils prennent un hébergement sur le territoire.

Le président propose que les recettes de cette taxe soient affectées comme suit :

	Recettes 2008	Dépenses 2008	
		<i>opérations à réaliser</i>	
Recettes	15800	entretien sentiers	5300
		entretien balisage	1200
		diagnostic VTT + balisage	2000
		entretien VTT	4000
		étagère OTSI	400
		ordinateurs	
		édition circuit Lormes	1750
		enseignes lumineuses	700
		panneau Bazoches	450
TOTAL	15800	TOTAL	15800